

Marie Moret à Gaston Ganault, 26 janvier 1888

Auteur·e : [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 41 (3)

Collation3 p. (359r, 360r, 361v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à Gaston Ganault, 26 janvier 1888, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 03/02/2026 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45194>

Copier

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction [26 janvier 1888](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Ganault, Gaston \(1831-1894\)](#)

Lieu de destination 46, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris

Description

RésuméElle annonce à Ganault qu'elle s'est entendue avec le juge de paix pour que la réunion d'inventaire de la succession de Godin ait lieu le mercredi 1er février.

Elle demande à Ganault de prévenir Ringuier de la date de la réunion. Elle lui signale que la Société du Familière a préparé le compte spécial de Godin au 15 janvier 1888. Sur les difficultés qui pourraient être soulevées au nom des enfants d'Émile sur la donation réciproque faite entre elle et Godin ou sur sa fortune personnelle : elle envoie à Ganault une copie de son contrat de mariage pour qu'il examine si les exécuteurs testamentaires ont la qualité pour faire respecter le testament ou bien si les services d'un avoué comme Falaize à Vervins ou d'un avocat comme Reitsch à Saint-Quentin sont nécessaires. Elle lui communique une copie du codicille du testament.

SupportLa copie porte les marques de la correction manuscrite effectuée par Marie Moret sur l'en-tête du papier à lettre de la lettre originale, auquel elle a ajouté « V[eu]ve ».

Mots-clés

[Compliments](#), [Consultation juridique](#), [Finances personnelles](#), [Succession de Godin \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Falaize, Alfred \(1843-1933\)](#)
- [Flamant, Aimé \(1843-1897\)](#)
- [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)
- [Reitsch \[monsieur\]](#)
- [Ringuier, Antoine Ernest \(1825-1888\)](#)

Lieux cités

- [68, rue Royale, Saint-Quentin \(Aisne\)](#)
- [Vervins \(Aisne\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 24/02/2023
Dernière modification le 18/09/2023
